

CCEF Boston Nouvelle Angleterre

Réflexion sur les VIE

12 avril 2004

Ce document préliminaire permet de mettre en forme les différentes problématiques du système des VIE vues par les CCEF de Nouvelle-Angleterre.

La question centrale du groupe est : **Quel est le but des VIE ?**

Plus précisément, le groupe souhaiterait savoir si le Volontariat International en Entreprise a été mis en place pour :

- Aider les jeunes ?
- Aider les PME/PMI à exporter ?
- Aider les grandes entreprises à évaluer de futurs cadres ?

Dans ce cadre là, de nombreuses interrogations sur les fondements du système ont été abordées, qui remettent en cause la structure actuelle du VIE.

- **Peut-on élargir les VIE aux entreprises américaine ?**

Une grande partie des CCEF travaillant dans des structures locales, la première constatation a été de proposer un élargissement des VIE aux entreprises américaines, de nombreux candidats ne trouvant pas de point de chute aux Etats-Unis avec le système actuel. De plus, cela permettrait aux entreprises américaines de former un jeune aux US pour ensuite l'envoyer en France développer le business.

- **USA : J1 en place, a-t-on besoin des VIE ?**

Le recours au visa J1, que les sociétés américaines peuvent obtenir très rapidement auprès de la chambre de commerce, semble faire l'unanimité. Les young professionals ou les jeunes diplômés peuvent avec ce système faire un stage jusqu'à 35 ans et sur une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois sans pour autant passer par Ubifrance. Les sociétés considèrent le J1 comme plus souple et moins onéreux que le système des VIE, permettant notamment aux sociétés de recruter des gens d'expérience (35 ans ou lieu de 28 ans maximum) .

- **Système qui semble bien marchait pour les grandes entreprises ; et les PME/PMI ?**

Visiblement, le système est particulièrement adapté pour les grandes entreprises françaises qui utilisent de nombreux volontaires dans leurs filiales, afin d'adapter le recrutement à l'activité de celles-ci. Pour ces sociétés, les structures d'accueil sur place permettent d'encadrer le jeune. Les PME/PMI qui ne possèdent pas de structure adaptée dans le pays d'accueil du volontaire, semblent se heurter à un vide juridique et un vide d'encadrement. Certes, grâce notamment au parrainage par un CCEF, ces sociétés ont la possibilité de placer ces jeunes dans des sociétés américaines sur place, sociétés qui peuvent être leur fournisseur ou des partenaires potentiels. Cela requière quand même

d'avoir déjà prospecter le marché de façon approfondie avant d'envoyer le jeune. Cela demande par ailleurs de former le jeune en France avant de l'envoyer seul. Ne pourrait-on pas étendre ce partenariat en plaçant le jeune dans une FACC ? Ou bien, ne peut-on pas envisager de re-développer le « Portage » par les grands groupes français ?

- **Ils existent des bourses pour les étrangers pour venir travailler en France. Elles sont gérées par l'ACTIM. Peut-on/doit-on lier les 2 initiatives ?**

Les Etats-Unis manquent de main d'œuvre technique. Il semblerait intéressant d'étendre ce procédé sous forme de « post-doc » technique.

En résumé, on constate un manque de clarté du programme. Les CCEF constatent notamment un manque de publicité et de communication précises sur les avantages que pourrait leur offrir un VIE. Cela se répercute visiblement sur le système puisque l'on constate un nombre beaucoup plus important de demandes de VIE que d'offres de postes. La base de donnée de candidats potentiels est certes un outil excellent pour les entreprises mais il pourrait être amélioré en augmentant le nombre de critères de sélections. En conclusion, le groupe juge le produit hybride et mal ciblé.